

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-090 du 27 Février 2002

Chargeant Madame Céline SEIGNON KANDISSOUNON,
Ministre de la Santé Publique de l'intérim de Madame
Claire HOUNGAN AYEMONNA, Ministre de la Famille,
de la Protection Sociale et de la Solidarité, pour compter du
samedi 02 mars 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
Vu le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 02 mars au jeudi 07 mars 2002, Madame Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité pendant l'absence de Madame Claire HOUNGAN épouse AYEMONNA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1